

# Document de discussion



## Vers une stratégie canadienne 2030 pour la biodiversité

Freiner et inverser la perte de nature



Environnement et  
Changement climatique Canada

Environment and  
Climate Change Canada

Canada

Cat. N°. : En4-539/2023F-PDF

ISBN: 978-0-660-48595-9

EC23016

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

Édifice Fontaine, 12<sup>e</sup> étage

200 Sacré-Coeur Boulevard

Gatineau QC K1A 0H3

Téléphone: 819-938-3860

Numéro sans frais: 1-800-668-6767 (au Canada seulement)

Courriel: [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)

Photo de la page couverture: © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2023

Also available in English

# Table des matières

<b>À propos de ce document</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>4</b>
La Convention sur la diversité biologique (CDB)	7
Le nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal	7
<b>Élaboration de la Stratégie 2030 pour la biodiversité du Canada</b>	<b>8</b>
Où nous allons	8
D'où nous partons	9
<b>Possibilités et défis transversaux</b>	<b>13</b>
Coordination et collaboration	13
Science et données	13
Collaboration et réconciliation avec les peuples autochtones	14
Sensibilisation du public et intégration	14
<b>Comment nous élaborerons la Stratégie 2030</b>	<b>15</b>
Votre participation est précieuse	15
<b>Annexe</b>	<b>16</b>

## À propos de ce document

Le présent document vise à aider les Canadiens à réfléchir à l'état de la nature et à orienter l'élaboration de la Stratégie 2030 pour la biodiversité. Les pages suivantes offrent une vue d'ensemble de la tâche qui nous attend, ainsi qu'un bref aperçu des enjeux, des défis et des possibilités qui se trouvent devant nous. Le document s'appuie sur : des analyses internes; les commentaires formulés par des organisations et des particuliers avant, durant et après la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies qui a eu lieu à Montréal; des tables rondes sur les moyens de freiner et d'inverser la perte de biodiversité organisées par Environnement et Changement climatique Canada; les renseignements obtenus dans le cadre des activités de mobilisation du gouvernement fédéral sur des enjeux connexes; les leçons tirées des efforts réalisés à ce jour pour conserver la biodiversité dans l'ensemble du Canada.

Le présent document ne vise pas à dresser un portrait exhaustif de la conservation de la biodiversité et de la voie à suivre, puisqu'il est largement rédigé du point de vue fédéral. Il s'agit simplement d'un point de départ pour mettre de l'avant toute la diversité des perspectives canadiennes en vue d'élaborer une stratégie ambitieuse et inclusive.

## Introduction

La nature est importante. Les Canadiens ont besoin d'écosystèmes biodiversifiés et des services qu'ils fournissent : de l'air et de l'eau propre, des sols fertiles, la séquestration du carbone et l'atténuation des inondations et des sécheresses. La diversité biologique — ou biodiversité — contribue aussi à la résilience des espèces et aide les écosystèmes à s'adapter au changement. Il est aussi évident que les espaces verts et sauvages sont importants pour la santé physique et mentale. L'économie, l'environnement et les identités sociales et culturelles du Canada sont étroitement interconnectés avec la biodiversité et en dépendent.

### La nature du Canada est importante pour la planète entière et essentielle à la survie, à la sécurité, à la prospérité et au bien-être des humains.

Elle nous offre un **climat stable, de l'air respirable, un approvisionnement en nourriture, de l'eau propre** et une **protection** contre les maladies et les catastrophes naturelles.



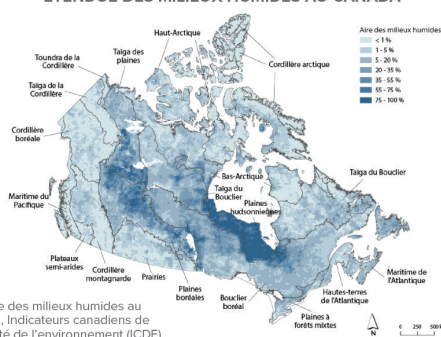
Vingt pays abritent **94 %** de la nature sauvage de la planète. Le **Canada arrive 2<sup>e</sup>** sur cette liste.



Le Canada possède :

**28 %** des forêts boréales de la planète;  
**20 %** de toutes les réserves d'eau douce de la planète;  
**24 %** des milieux humides de la planète.

#### ÉTENDUE DES MILIEUX HUMIDES AU CANADA



#### Terres arborées au Canada



Source : L'État des forêts au Canada, Rapport annuel 2018.

Le Canada abrite quelque 80 000 espèces sauvages. Le Canada est aussi le gardien d'écosystèmes qui sont importants à l'échelle planétaire et qui fournissent un habitat essentiel pour une variété unique de plantes et d'animaux, dont bon nombre sont au centre des traditions et de la culture des peuples autochtones. On y trouve une vaste proportion de la forêt boréale du monde, 20 % de ses ressources en eaux douces, et le plus long littoral de la planète. Le Canada abrite aussi un quart des terres humides mondiales, 25 % des forêts pluviales tempérées restantes dans le monde, et de vastes superficies de paysages relativement intacts.

### Qu'est-ce que la biodiversité ?

La CDB définit la diversité biologique comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. »

## La lutte contre la perte de la biodiversité est essentielle, et les Canadiens se préoccupent de la nature et soutiennent sa protection.



**97 % des Canadiens** ont maintenu ou accru leur appui à la conservation de la nature depuis le début de la pandémie de COVID-19.



**78 % des Canadiens** considèrent que la protection des espèces animales en voie d'extinction est plus prioritaire que le développement des terres sur lesquelles ces animaux vivent.

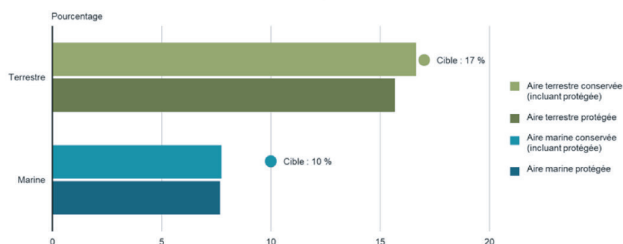


Nos économies sont **intrinsèquement liées à la nature**, elles ne sont pas externes à la nature.



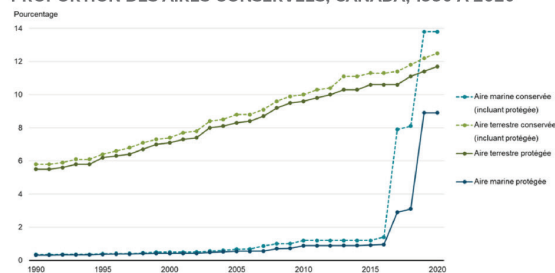
À l'échelle mondiale, les contributions de la nature à l'économie des humains se chiffrent à environ **125 billions de dollars par année**.

POURCENTAGE DE L'AIRE MONDIALE CONSERVÉE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MONDIAUX 2020, MAI 2021



Source: Tendances mondiales des aires conservées, ICDE

PROPORTION DES AIRES CONSERVÉES, CANADA, 1990 À 2020



Source: Aires conservées au Canada, ICDE

Mais la biodiversité est menacée. De nombreux facteurs anthropiques ont considérablement modifié la nature à l'échelle planétaire, donnant lieu à un déclin rapide de la biodiversité et menaçant de disparition un nombre d'espèces inégalé dans l'histoire de l'humanité<sup>1</sup>. La crise de la biodiversité mondiale commence à être reconnue dans le monde au même titre que les changements climatiques comme un enjeu environnemental universel ayant de graves conséquences pour l'ensemble des humains. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a publié une évaluation globale en 2019; celle-ci a établi que la biodiversité connaissait des changements à un rythme sans précédent.

<sup>1</sup> IPBES. 2019. *The Global Assessment Report On Biodiversity and Ecosystem Services: Summary for Policy Makers* (en anglais seulement).

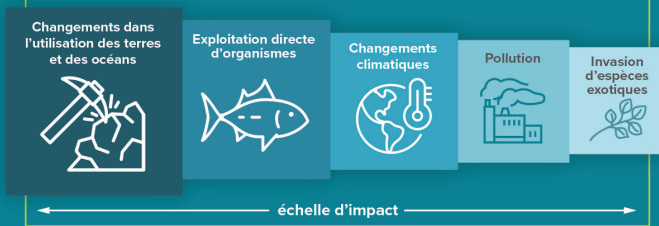
Le rapport de l'IPBES présentait cinq facteurs directs de la perte de biodiversité, soit les changements touchant l'utilisation des terres et des milieux marins, les espèces exotiques envahissantes, les changements climatiques, la surexploitation des ressources et la pollution.

## La nature dans le monde et au Canada

### À l'échelle mondiale :

- Jusqu'à **1 000 000 d'espèces** sont menacées d'extinction.
- Les écosystèmes naturels ont **diminué de 47 %** en moyenne.
- **Environ 25 %** de toutes les espèces sont déjà menacées d'extinction.
- La biomasse mondiale de mammifères sauvages a **chuté de 82 %**.

### CINQ PRINCIPAUX FACTEURS DE CHANGEMENT DANS LA NATURE

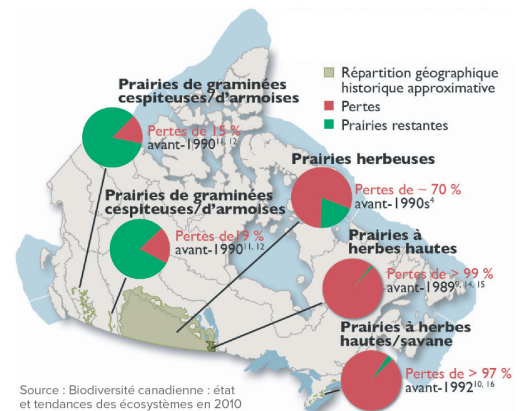


Source : Adapté de l'IPBES Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services 2019

### Au Canada :

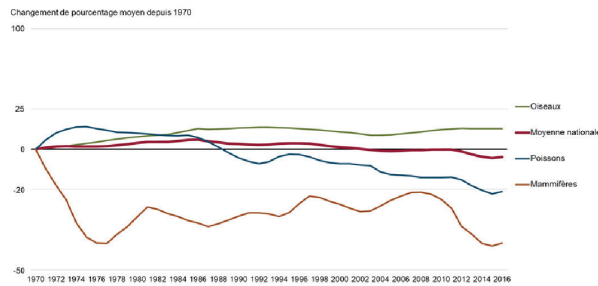
- **70 % des milieux humides** des prairies ont disparu.
- **80 % de la forêt carolinienne** a disparu.
- **Plus de 80 % des milieux humides** situés dans les espaces urbains et à proximité de ceux-ci ont disparu.
- Entre 1970 et 2016, les populations de mammifères et les espèces de poissons ont connu **une diminution** respective de **42 %** et de **21 %** en moyenne.

DISPARITION DES PRAIRIES  
Pourcentage estimé des pertes jusqu'au début des années 1990



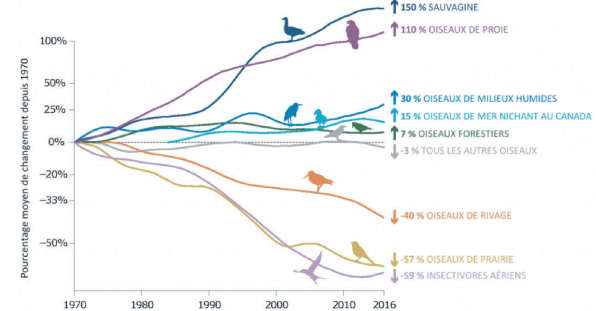
Source : Biodiversité canadienne : état et tendances des écosystèmes en 2010

### INDICE DES ESPÈCES CANADIENNES, CHANGEMENT EN POURCENTAGE, 1970 À 2016



Source : Indice des espèces canadiennes, ICDE

### TENDANCES DES POPULATIONS D'OISEAUX PAR GROUPE D'ESPÈCES, CANADA, 1970 À 2016



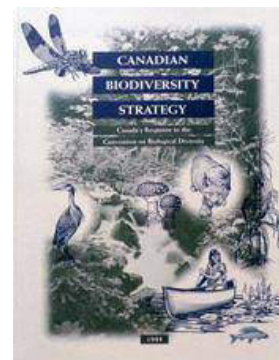
Source : Tendances des populations d'oiseaux du Canada, CESI - L'état des populations d'oiseaux du Canada 2019, l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN)

## La Convention sur la diversité biologique (CDB)

La Convention sur la diversité biologique des Nations Unies est entrée en vigueur en 1993 et compte 196 Parties, dont le Canada. À titre de traité juridiquement contraignant, la CDB oblige les Parties à conserver la biodiversité, à utiliser ses composantes de manière durable et à partager de manière juste et équitable les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Conformément à la CDB, les Parties sont tenues d'adopter des [Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité \(SPANB\)](#) qui décrivent les efforts déployés à l'échelle nationale pour faire progresser les mesures établies dans la CDB. Les Parties doivent aussi préparer des rapports nationaux décrivant leurs efforts de mise en œuvre.

Le Canada a été le premier pays industrialisé à ratifier la CDB, la reconnaissant comme un instrument important pour promouvoir et orienter les efforts visant à conserver la biodiversité et à utiliser les ressources biologiques de façon durable. En reconnaissance de l'importance de la CDB, le Canada accueille son secrétariat à Montréal depuis 1996.

Après avoir ratifié la CDB, le Canada a élaboré la [Stratégie canadienne de la biodiversité](#) en 1995, le [Cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité](#) en 2008, et les [Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020](#) en 2016. Ensemble, ceux-ci constituent le SPANB actuel du Canada.



## Le nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal

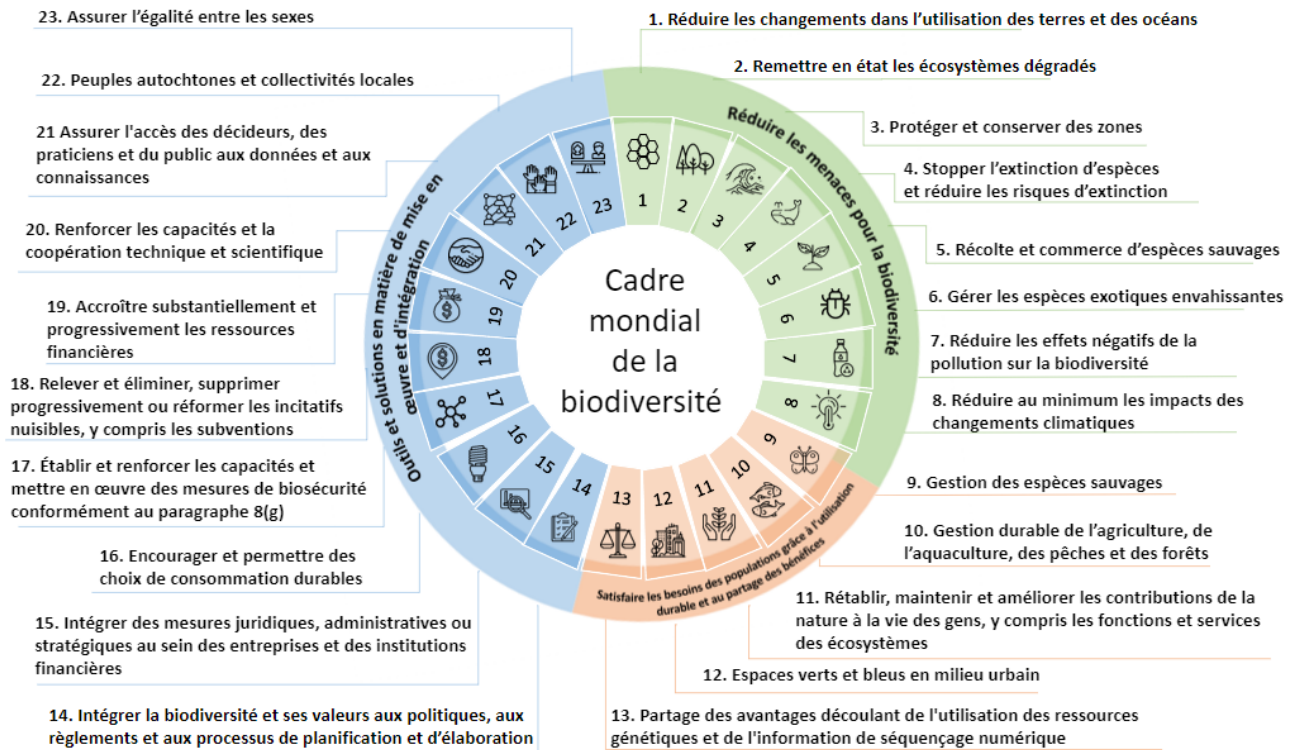
Le [Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal](#) (CMBKM) a été adopté en décembre 2022 à la 15<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties (COP15) à la CDB. Ce document historique s'appuie sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et comprend un ensemble d'objectifs et de cibles ainsi qu'un ensemble partiel d'indicateurs que les Parties doivent mesurer (voir l'annexe). La mission du CMBKM est largement centrée sur l'arrêt et l'inversion de la perte de biodiversité d'ici 2030 et sur le rétablissement des niveaux de diversité biologique d'ici 2050. Le CMBKM représente « une voie à suivre ambitieuse pour le bien de notre planète » et donne aux pays « des outils pour renverser la vapeur » en ce qui concerne la perte de biodiversité<sup>2</sup>.

Les Parties sont tenues d'élaborer des SPANB mis à jour d'ici la fin de 2024, avant la COP16, de manière à les harmoniser avec le nouveau CMBKM.

---

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada – Environnement et Changement climatique Canada. 2022. « [Le Canada contribue à mener le monde à une entente sur l'exceptionnel Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité.](#) »

## Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal Thèmes et cibles



## Élaboration de la Stratégie 2030 pour la biodiversité du Canada

Le gouvernement du Canada, par l'entremise d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), est responsable de diriger l'élaboration de la Stratégie 2030 pour la biodiversité et de présenter des rapports sur les progrès du Canada dans l'atteinte des objectifs du CMBKM. La Stratégie orientera la manière dont le Canada compte atteindre les nouveaux objectifs et les nouvelles cibles pour la planète à l'échelle nationale.

### Où nous allons

La Stratégie 2030 pour la biodiversité fera partie de notre SPANB renouvelé et tiendra compte des priorités nationales de freiner et d'inverser la perte de biodiversité ainsi que des contributions canadiennes aux objectifs et aux cibles du CMBKM pour 2030. Elle sera structurée autour des objectifs et des cibles du CMBKM, et couvrira tous les aspects connexes que sont la conservation de la nature, l'utilisation durable et l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages. Pour veiller à ce que la Stratégie se traduise par des gestes concrets et que le Canada puisse effectuer le suivi de ses progrès, elle comprendra un solide cadre de mesure et un plan expliquant comment le Canada contribuera à chacune des cibles du CMBKM.



Le contenu détaillé de la Stratégie sera rédigé en 2023, orienté par un éventail d'activités de mobilisation (voir la section « Comment nous y arriverons » ci-dessous). Parmi les principes directeurs à prendre en compte à mesure que nous élaborerons la Stratégie, mentionnons les suivants :

- **S'engager à prendre des mesures urgentes et ambitieuses** – Nous sommes à un point décisif pour la nature, ce qui exige des mesures à la fois urgentes et ambitieuses; nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre ou de prendre des demi-mesures. Même si les cibles du CMBKM sont ambitieuses, elles représentent, au mieux, le minimum requis pour freiner et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030.
- **Aller vers un changement transformationnel** – L'atteinte de nos objectifs ambitieux exigera un changement transformationnel dans l'ensemble des aspects de la société. En d'autres termes, le statu quo ne nous mènera pas à notre but.
- **Adopter une approche exhaustive axée sur l'ensemble de la société** – L'un des principes du CMBKM est que l'adoption d'une approche axée sur l'ensemble de la société est nécessaire. Aucun groupe ne possède à lui seul tous les outils et toutes les connaissances et ressources dont nous avons besoin pour atteindre nos buts communs en matière de biodiversité. Nous devons donc collaborer et tirer parti de l'ensemble complet d'outils dont nous disposons pour obtenir des résultats ambitieux pour la nature et les gens.
- **Adopter une approche pangouvernementale** – Bien qu'ECCC mènera l'élaboration globale de la Stratégie, d'autres ministères fédéraux joueront des rôles importants en dirigeant et en codirigeant différents éléments du plan, conformément à leurs mandats et à leur expertise. Tous les ministères et organismes fédéraux joueront un rôle dans la mise en œuvre de la Stratégie.
- **Suivre la voie de la réconciliation** – La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité doivent s'accomplir main dans la main avec les peuples autochtones. À titre de premiers gardiens des terres, des eaux et des glaces, les peuples autochtones sont des leaders, des détenteurs de connaissances et des créateurs de savoir; ils possèdent aussi des droits et des liens uniques en ce qui a trait aux terres et aux territoires traditionnels.
- **Accorder de la place à divers systèmes de connaissances** – La Stratégie 2030 devra respecter et combiner la science occidentale et les connaissances autochtones, reconnaissant que les deux systèmes offriront des renseignements précieux et aideront le Canada à prendre des mesures éclairées et efficaces pour freiner et inverser la perte de biodiversité.

## D'où nous partons

Dans l'élaboration de la Stratégie 2030 pour la biodiversité, il ne faut pas oublier que nous ne travaillons pas à partir de rien. Il existe déjà une base solide de savoir, d'initiatives et d'outils sur laquelle nous pouvons nous appuyer, tout en y intégrant de nouvelles connaissances et les leçons apprises.

Aux programmes existants, notamment de récents investissements importants du gouvernement fédéral pour la nature (voir le tableau ci dessous), s'ajoutent des mesures entreprises par les provinces et les territoires, les nations autochtones, des organismes non gouvernementaux, l'industrie et d'autres partenaires et intervenants de l'ensemble du pays. Il importe de nous pencher sur ce dont nous disposons déjà pour maximiser l'efficacité et la complémentarité de ces initiatives. Puisque la gestion de la biodiversité est une compétence partagée au Canada, les provinces et les territoires ont, collectivement, un rôle majeur à jouer en favorisant l'atteinte d'un grand nombre de cibles touchant toutes les eaux et les terres du pays. En outre, plus de 3 500 administrations municipales, régionales, autochtones et locales sont responsables de bon nombre d'activités de conservation directe sur le terrain, ainsi que de nombreux programmes d'innovation. Tout cela repose sur les gestes et les contributions des Canadiens chez eux, au travail et dans leurs collectivités.

## Exemples d'investissements fédéraux dans la nature

### Patrimoine naturel et

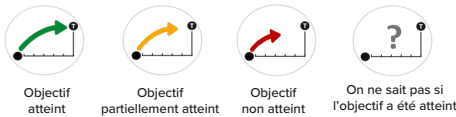
### Patrimoine naturel amélioré

(1,35 milliards de dollars/5 ans +  
2,3 milliards de dollars/5 ans)

Afin de conserver jusqu'à 1 million de km<sup>2</sup> de superficie terrestre et aquatique supplémentaire, de créer des emplois en conservation de la nature, d'accélérer la protection et la conservation de zones provinciales et territoriales, de soutenir les peuples autochtones, de prendre des mesures pour empêcher la disparition d'espèces prioritaires et d'améliorer l'information et les connaissances. Les investissements comprennent le financement d'accords sur la nature avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones visant à promouvoir des intérêts communs en matière de conservation de la nature, d'établissement et de gestion efficace de plus d'aires protégées, de protection et de rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats et de soutien au leadership autochtone d'initiatives de conservation. Les investissements comprennent également 200 million de dollars pour des infrastructures utilisant des approches naturelles ou hybrides pour protéger l'environnement, soutenir des collectivités saines et résilientes, contribuer à la croissance économique et améliorer l'accès à la nature de la population canadienne.

<p><b>Objectif de conservation du milieu marin de 2025</b> (976,8 million de dollars / 5 ans)</p>	<p>Afin de protéger la santé de nos océans et d’atteindre d’ambitieuses cibles de conservation du milieu marin. Ce financement soutient la gestion efficace des zones de protection marine (ZPM) existantes et d’autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ), l’établissement de nouvelles ZPM et AMCEZ afin d’atteindre la cible de 25 % d’ici 2025, la poursuite et l’encouragement de partenariats fructueux avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones et les collectivités locales et l’amélioration de la conservation du milieu marin grâce à des réseaux de conservation.</p>
<p><b>Fonds pour des solutions climatiques naturelles</b> (plus de 5 milliards de dollars / 10 ans)</p>	<p>Afin de soutenir la mise en œuvre de solutions climatiques naturelles grâce à trois programmes : le programme deux milliards d’arbres (3,2 milliards de dollars) visant à planter deux milliards d’arbres au Canada, le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (1,4 milliards de dollars) visant à conserver, améliorer et restaurer des milieux humides (y compris des tourbières), des prairies et des terres agricoles, et le programme Solutions agricoles pour le climat (855 million de dollars) visant à soutenir des mesures immédiates à la ferme. En outre, du financement est réservé au soutien du travail avec les partenaires autochtones.</p>
<p><b>Engagements financiers internationaux</b> (plus de 1 milliards de dollars)</p>	<p>Afin d’allouer au moins 20 % ou plus d’un milliard de dollars de l’engagement de 5,3 milliards de dollars du Canada en matière de financement climatique à des projets qui tirent parti de solutions climatiques fondées sur la nature et qui procurent des avantages connexes en matière de biodiversité dans les pays en développement. Les engagements financiers internationaux comprennent 350 millions de dollars pour aider les pays en développement à faire progresser les travaux sur la biodiversité et la mise en œuvre du CMBKM.</p>

Le rapport final sur les buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d’ici 2020 donne un aperçu des travaux antérieurs et en cours, ainsi que des domaines qui devront faire l’objet d’une attention particulière (voir la figure ci-dessous). Pour élaborer et mettre en œuvre la Stratégie 2030, il sera important d’établir les priorités, les mesures et les jalons en vue d’atteindre nos buts et objectifs en matière de biodiversité, d’évaluer nos progrès régulièrement et de manière transparente, de rectifier le tir au besoin et d’assurer l’efficacité des indicateurs utilisés pour suivre les progrès accomplis.



**But A. D'ici 2020, les terres et les eaux canadiennes sont planifiées et gérées au moyen d'une approche écosystémique pour soutenir les résultats en matière de conservation de la biodiversité dans les contextes locaux, régionaux et nationaux.**

Objectif	Description	Terrestre	Marin
Objectif 1	D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.		
Objectif 2	D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité demeurent en sécurité, et les populations d'espèces en péril inscrites dans le cadre des lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.		
Objectif 3	D'ici 2020, les terres humides du Canada sont conservées ou améliorées afin de soutenir leurs services écosystémiques grâce à des activités de rétention, de restauration et de gestion.		
Objectif 4	D'ici 2020, les considérations en matière de biodiversité sont intégrées dans la planification municipale et les activités des principales municipalités à travers le Canada.		
Objectif 5	D'ici 2020, la capacité des systèmes écologiques canadiens à s'adapter aux changements climatiques est mieux comprise, et des mesures d'adaptation prioritaires sont en cours.		

**But B. D'ici 2020, les pressions directes et indirectes de même que les effets cumulatifs sur la biodiversité sont réduits et la production et la consommation des ressources biologiques du Canada sont plus durables.**

Objectif 6	D'ici 2020, des progrès continus sont réalisés en matière de gestion durable des forêts du Canada.	
Objectif 7	D'ici 2020, les paysages exploités agricoles fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et de capacité d'habitat.	
Objectif 8	D'ici 2020, toute forme d'aquaculture au Canada est gérée dans le cadre d'un régime scientifique qui préconise l'utilisation durable de ressources aquatiques (y compris les ressources marines, d'eau douce et terrestres) par des moyens qui conservent la biodiversité.	
Objectif 9	D'ici 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés de manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes.	
Objectif 10	D'ici 2020, les niveaux de pollution dans les eaux canadiennes, y compris la pollution provenant d'un excès d'éléments nutritifs, sont réduits ou maintenus à des niveaux qui permettent des écosystèmes aquatiques sains.	

	Objectif atteint	Objectif partiellement atteint	Objectif non atteint	On ne sait pas si l'objectif a été atteint
<b>Objectif 11</b>				
<b>Objectif 12</b>				
<b>Objectif 13</b>				
<b>But C. D'ici 2020, les Canadiens ont de l'information adéquate et pertinente relative à la biodiversité et aux services écosystémiques pour appuyer la planification de la conservation et la prise de décisions.</b>				
<b>Objectif 14</b>				
<b>Objectif 15</b>				
<b>Objectif 16</b>				
<b>Objectif 17</b>				
<b>But D. D'ici 2020, les Canadiens sont informés sur la valeur de la nature et participent plus activement à son intendance.</b>				
<b>Objectif 18</b>				
<b>Objectif 19</b>				

*Évaluation finale des buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020<sup>3</sup>*

Le gouvernement fédéral ayant déjà consulté la population canadienne sur les enjeux liés à la nature, il peut s'inspirer de ce qu'elle lui a dit lors de l'élaboration de ces initiatives connexes, en tirer des enseignements et s'en inspirer pour atteindre les objectifs et les cibles du CMBKM au Canada. Ces initiatives comprennent, par exemple, les objectifs liés à la nature de la [Stratégie fédérale de développement durable \(À l'écoute des Canadiens\)](#) et du thème Nature et biodiversité de la [Stratégie nationale d'adaptation](#).

<sup>3</sup> Gouvernement du Canada – Environnement et Changement climatique Canada (2023). [Rapport final sur les buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020](#).

## Possibilités et défis transversaux

Certains défis et possibilités sont propres à certaines cibles, tandis que d'autres touchent plusieurs cibles ou toutes. La prise en compte de ces questions transversales renforcera notre capacité à prendre des mesures concrètes pour conserver la biodiversité et encourager son utilisation durable tout en nous assurant que les mesures offrent un bon équilibre entre les avantages environnementaux, sociaux et économiques pour la nature et pour les humains.

## Coordination et collaboration

La coordination et la collaboration constituent souvent un défi pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, étant donné le grand nombre d'acteurs, de disciplines, de régions et d'écosystèmes en jeu. Or, la coordination et la collaboration permettent de s'assurer que nos efforts collectifs sont complémentaires, efficaces et dotés de ressources et de priorités bien définies. La coordination et la collaboration concernent les personnes et groupes suivants :

- les individus, institutions et secteurs engagés dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que ceux qui souhaitent y participer ;
- les universitaires essentiels à la production des connaissances permettant de prendre des mesures éclairées ;
- les intervenants des domaines d'action ou d'impact commun (p. ex. biodiversité et changement climatique), afin que les meilleures pratiques et les enseignements tirés soient mis en commun et que les efforts soient complémentaires et ne se chevauchent pas.

## Science et données

Les mesures efficaces et ciblées visant à freiner et à inverser la perte de biodiversité doivent être guidées par les meilleures données disponibles. Pour faire progresser les connaissances nécessaires, il faut composer avec la complexité et l'incertitude afin de répondre à des questions multiples, souvent interdépendantes, qui concernent différentes disciplines, organisations et collectivités. Il faut également mobiliser des données et des connaissances, notamment par l'échange d'information entre les personnes qui produisent les connaissances et celles qui élaborent des mesures et des programmes. Il faudra aussi valoriser pleinement les connaissances et modes de connaissance autochtones. Des pratiques comme le « double regard », c.-à-d. voir d'un œil les forces des modes de connaissance autochtones et de l'autre œil les forces des modes de connaissance occidentaux et utiliser les deux yeux ensemble<sup>4</sup>, constituent des moyens de tirer parti des forces des sciences et connaissances occidentales et autochtones.

Lorsque les connaissances disponibles sont insuffisantes pour prendre des décisions dans une fourchette raisonnable de risques, des recherches peuvent être nécessaires pour synthétiser les données existantes ou recueillir et analyser de nouvelles données et élaborer des modèles et de nouvelles connaissances afin de mieux prédire les résultats possibles. Il sera utile d'évaluer et de remettre en question les études existantes et d'en tirer parti afin d'améliorer et d'étendre notre connaissance du monde naturel.

---

<sup>4</sup> Bartlett, C., Marshall, M., et Marshall A. (2012). "Two-eyed seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing." *Journal of Environmental Studies and Sciences*, 2, 331–340.

## **Collaboration et réconciliation avec les peuples autochtones**

Les peuples autochtones entretiennent des relations profondes avec la nature et gèrent avec succès leur environnement depuis la nuit des temps. Ils sont actuellement aux premières lignes de la double crise de la perte de biodiversité et des changements climatiques, dont ils subissent les effets de manière précoce et disproportionnée. Les peuples autochtones sont donc particulièrement bien placés pour jouer un rôle de premier plan face à la crise de la biodiversité.

La Stratégie 2030 pour la biodiversité cherchera à refléter les points de vue des Premières Nations, des Inuits et des Métis et constitue une occasion de faire progresser la réconciliation, ce qui permettra de renforcer la stratégie. En écoutant les voix autochtones, on pourra tirer des enseignements du leadership autochtone concernant toutes les cibles du CMBKM.

## **Sensibilisation du public et intégration**

L'intérêt croissant pour les enjeux de la biodiversité au Canada offre une occasion d'intégrer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et d'accélérer notre travail collectif pour freiner et inverser la perte de biodiversité. La COP15 tenue à Montréal était une occasion unique pour le Canada et sa population de porter l'attention sur l'importance de la nature et l'urgence de prendre des mesures à l'échelle mondiale. Il y a eu plus d'inscriptions à la COP15 qu'à n'importe laquelle des COP de la CDB qui l'ont précédée, grâce à l'importante participation d'un large éventail de gouvernements, de peuples autochtones, de femmes, de jeunes et d'intervenants de la société civile et du monde des affaires. Ce dynamisme peut aider le Canada à atteindre ses objectifs en matière de protection de la nature.

La sensibilisation du public est importante pour la mobilisation et l'éducation et peut déboucher directement sur des mesures concrètes. Par exemple, la sensibilisation locale aux phénomènes météorologiques extrêmes causés par les changements climatiques peut favoriser la conservation et l'application de solutions fondées sur la nature, et la science citoyenne en expansion peut combler les lacunes en matière de recherche et de surveillance concernant les espèces pour lesquelles les données sont insuffisantes.

Toutefois, la sensibilisation du public à la biodiversité ne se traduit pas nécessairement par l'intégration de la biodiversité au sein des gouvernements, des secteurs et de la société en général. L'intégration de la biodiversité signifie la prise en compte appropriée de la biodiversité et des services qu'elle rend dans les politiques et pratiques qui en dépendent et qui ont un effet sur elle<sup>5</sup>.

Il existe de nombreux exemples d'intégration de la biodiversité au Canada. Par exemple, le gouvernement du Canada effectue des évaluations environnementales stratégiques des politiques, plans et programmes proposés qui pourraient avoir des effets positifs ou négatifs sur l'environnement. À l'échelle municipale, la ville de Gibsons, en Colombie Britannique, a élaboré une stratégie sur ses actifs écologiques qui reconnaît les services écosystémiques comme partie intégrante des infrastructures de la ville et comme des actifs essentiels de la collectivité. La poursuite de l'intégration de la biodiversité aidera à assurer une approche pansociétale de mise en œuvre du CMBKM.

---

<sup>5</sup> CBD Secretariat (n.d.). [Mainstreaming Biodiversity: Concept and Work Under the Convention](#) (en anglais uniquement).

## Comment nous élaborerons la Stratégie 2030

La population canadienne aura plusieurs occasions importantes de contribuer à l'élaboration de la Stratégie 2030 pour la biodiversité :

- un **symposium virtuel** pour lancer le processus de consultation pour l'élaboration de la Stratégie ;
- des **consultations ciblées** de groupes importants (p. ex. gouvernements provinciaux et territoriaux, nations autochtones, municipalités et administrations régionales, organisations de la société civile, secteurs financier et industriel, secteur des ressources, jeunes) ou sur des enjeux thématiques ;
- une **plateforme en ligne** pour recueillir plus largement des commentaires ;
- une **occasion d'examiner une ébauche** de la Stratégie et de la commenter avant qu'elle ne soit finalisée.

## Votre participation est précieuse

Pour contribuer à l'élaboration de la Stratégie 2030, nous vous invitons à vous pencher sur les grandes questions suivantes :

- Quelles sont les principales caractéristiques que doit avoir la Stratégie 2030 pour la biodiversité pour qu'elle soit couronnée de succès ?
- Quels sont les défis et possibilités les plus importants pour atteindre les cibles du CMBKM d'ici 2030 au Canada ? Sur quelles initiatives réussies pourrions-nous nous appuyer ?
- Y a-t-il des cibles vers lesquelles le Canada fait déjà de bons progrès et d'autres auxquelles il devrait porter plus d'attention ?
- Quelles mesures devraient être prioritaires et mises en œuvre dès que possible pour garantir que nous atteignons les cibles de 2030 et que nous soyons sur la bonne voie pour atteindre les objectifs à long terme pour 2050 ?
- Aucune cible n'est isolée : Quels sont les outils et solutions les plus prometteurs pour progresser vers plusieurs cibles ?
- Quelles autres connaissances et mécanismes habilitants (p. ex. réseaux, politiques) sont essentiels pour éclairer la prise de décision en matière de mise en œuvre à tous les niveaux ?
- Pour l'élaboration de la Stratégie 2030 pour la biodiversité, quels sont les points de vue, connaissances et compétences des individus, des collectivités ou des organisations qu'il faudrait amplifier pour progresser dans la réduction des menaces qui pèsent sur la biodiversité ?
- Quels sont les principaux besoins et valeurs des êtres humains à prendre en compte pour faire de la perte de biodiversité une préoccupation généralisée ?
- À quoi ressemblerait le succès de la Stratégie ?

## Annexe

Ébauche des objectifs et des cibles du CMBKM	Indicateurs principaux proposés <sup>[1][2]</sup>
<p><b>Objectif A</b></p> <p>L'intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes sont maintenues, améliorées ou restaurées, ce qui accroît considérablement la superficie des écosystèmes naturels d'ici 2050 ;</p> <p>L'extinction d'origine humaine des espèces menacées connues est stoppée et, d'ici à 2050, le taux et le risque d'extinction de toutes les espèces sont divisés par dix, et l'abondance des espèces sauvages indigènes est portée à des niveaux sains et résilients ;</p> <p>La diversité génétique au sein des populations d'espèces sauvages et domestiquées est maintenue, ce qui préserve leur potentiel d'adaptation.</p>	<p><b>A.1</b> Liste rouge des écosystèmes</p> <p><b>A.2</b> Étendue des écosystèmes naturels</p> <p><b>A.3</b> Indice de la liste rouge</p> <p><b>A.4</b> Proportion de populations au sein des espèces dont la taille effective de la population est de plus de 500 individus</p>
<p><b>Objectif B</b></p> <p>La biodiversité est utilisée et gérée de manière durable et les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services des écosystèmes, sont valorisées, maintenues et renforcées, et celles qui sont en déclin sont restaurées, ce qui favorise la réalisation du développement durable, au profit des générations actuelles et futures d'ici à 2050.</p>	<p><b>B.1</b> Services fournis par les écosystèmes*</p>
<p><b>Objectif C</b></p> <p>Les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, selon le cas, sont partagés de manière juste et équitable, y compris, le cas échéant, avec les peuples autochtones et les communautés locales, et augmentent considérablement d'ici à 2050, tout en veillant à ce que les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soient protégées de manière appropriée, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, conformément aux instruments d'accès et de partage des avantages convenus au niveau international.</p>	<p><b>C.1</b> Indicateur sur les avantages monétaires reçus*</p> <p><b>C.2</b> Indicateur sur les avantages non monétaires*</p>



<p><b>Objectif D</b></p> <p>Des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris des ressources financières, le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique, ainsi que l'accès aux technologies et leur transfert, afin de mettre pleinement en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, sont garantis et équitablement accessibles à toutes les Parties, notamment aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux pays à l'économie en transition, en comblant progressivement le déficit de financement de la biodiversité de 700 milliards de dollars par an, et en alignant les flux financiers sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et la Vision 2050 pour la biodiversité.</p>	<p><b>D.1</b> Financement public international, y compris l'aide publique au développement (APD) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</p> <p><b>D.2</b> Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</p> <p><b>D.3</b> Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes*</p>
<p><b>Cible 1</b></p> <p>Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'un aménagement du territoire participatif, intégré et inclusif en matière de biodiversité et/ou de processus de gestion efficaces portant sur le changement d'affectation des terres et de la mer, afin de ramener à près de zéro, d'ici 2030, la perte de zones d'une grande importance en matière de biodiversité, y compris les écosystèmes d'une grande intégrité écologique, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales.</p>	<p><b>A.1</b> Liste rouge des écosystèmes</p> <p><b>A.2</b> Étendu des écosystèmes naturels</p> <p><b>1.1</b> Pourcentage de terres et de mers couvertes par des plans d'aménagement du territoire qui tiennent compte de la biodiversité*</p>
<p><b>Cible 2</b></p> <p>Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une restauration effective, afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité.</p>	<p><b>2.2</b> Zone en cours de restauration*</p>
<p><b>Cible 3</b></p> <p>Faire en sorte et permettre que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et gérés de manière équitable, et d'autres mesures efficaces de conservation par zones, en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et intégrés dans des paysages terrestres, marins et océaniques plus vastes, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, soit pleinement compatible avec les résultats de la conservation, en reconnaissance et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels.</p>	<p><b>3.1</b> Couverture des zones protégées et des AMCEZ</p>

<p><b>Cible 4</b> Assurer des actions de gestion urgentes, pour mettre un terme à l’extinction d’origine humaine d’espèces menacées connues, pour favoriser la reconstitution et la conservation des espèces, en particulier des espèces menacées, pour réduire considérablement le risque d’extinction, ainsi que pour maintenir et restaurer la diversité génétique au sein des populations d’espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, afin de préserver leur potentiel d’adaptation, notamment par des pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l’homme et la faune sauvage afin de réduire au minimum les conflits entre l’homme et la faune sauvage en vue de leur coexistence.</p>	<p><b>A.3</b> Indice de la liste rouge <b>A.4</b> Proportion de populations au sein des espèces dont la taille effective de la population est de plus de 500 individus</p>
<p><b>Cible 5</b> Veiller à ce que l’utilisation, la récolte et le commerce des espèces sauvages soient durables, sûrs et légaux, en prévenant la surexploitation, en minimisant les impacts sur les espèces non ciblées et les écosystèmes, et en réduisant le risque de propagation d’agents pathogènes, en appliquant l’approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant l’utilisation durable coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales.</p>	<p><b>5.1</b> Proportion des stocks de poissons se situant à des niveaux biologiquement durables</p>
<p><b>Cible 6</b> Éliminer, minimiser, réduire et/ou atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en gérant les voies d’introduction des espèces exotiques, en prévenant l’introduction et l’établissement des espèces exotiques envahissantes prioritaires, en réduisant les taux d’introduction et d’établissement d’autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d’au moins 50 % d’ici à 2030, en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les sites prioritaires, tels que les îles.</p>	<p><b>6.1</b> Taux d’établissement des espèces exotiques envahissantes</p>
<p><b>Cible 7</b> Réduire les risques de pollution et l’impact négatif de la pollution de toutes sources, d’ici à 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité et aux fonctions et services des écosystèmes, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant de moitié au moins l’excès de nutriments perdus dans l’environnement, y compris par un cycle et une utilisation plus efficaces des nutriments ; en réduisant de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, y compris par la lutte intégrée contre les ravageurs, fondée sur des données scientifiques, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ; et également en prévenant, en réduisant et en s’efforçant d’éliminer la pollution plastique.</p>	<p><b>7.1</b> Indice du potentiel d’eutrophisation côtière <b>7.2</b> Concentration de pesticides dans l’environnement*</p>

<p><b>Cible 8</b> Réduire au minimum l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et accroître sa résilience par des mesures d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, notamment par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, tout en réduisant au minimum les effets négatifs et en favorisant les effets positifs de l'action climatique sur la biodiversité.</p>	<p><b>-b</b></p>
<p><b>Cible 9</b> Veiller à ce que la gestion et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, procurant ainsi des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier à celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment par le biais d'activités durables fondées sur la biodiversité, de produits et de services qui améliorent la biodiversité, et en protégeant et en encourageant l'utilisation durable coutumière par les populations autochtones et les communautés locales.</p>	<p><b>9.1</b> Avantages tirés de l'utilisation durable des espèces sauvages* <b>9.2</b> Pourcentage de la population exerçant des activités traditionnelles* <b>-b</b></p>
<p><b>Cible 10</b> Veiller à ce que les superficies consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche et à la sylviculture soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité, y compris par une augmentation substantielle de l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire, la conservation et la restauration de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques.</p>	<p><b>10.1</b> Proportion de la surface agricole consacrée à l'agriculture productive et durable <b>10.2</b> Progrès en matière de gestion durable des forêts</p>
<p><b>Cible 11</b> Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et les catastrophes naturelles, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches fondées sur les écosystèmes, dans l'intérêt de toutes les personnes et de la nature.</p>	<p><b>B.1</b> Services fournis par les écosystèmes*</p>

<p><b>Cible 12</b></p> <p>Accroître sensiblement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent de manière durable, en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en garantissant une planification urbaine intégrant la biodiversité, en renforçant la biodiversité indigène, la connectivité et l'intégrité écologiques, en améliorant la santé et le bien-être de l'homme et son lien avec la nature, et en contribuant à une urbanisation inclusive et durable et à la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.</p>	<p><b>12.1</b> Part moyenne de la zone bâtie des villes qui est un espace vert/bleu à usage public pour tous</p> <p><b>-b</b></p>
<p><b>Cible 13</b></p> <p>Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il conviendra, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter un accès approprié aux ressources génétiques, et d'ici à 2030, faciliter une augmentation significative des avantages partagés, conformément aux instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.</p>	<p><b>C.1</b> Indicateur sur les avantages monétaires reçus*</p> <p><b>C.2</b> Indicateur sur les avantages non monétaires*</p> <p><b>-b</b></p>
<p><b>Cible 14</b></p> <p>Assurer la pleine intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, les processus de planification et de développement, les stratégies d'éradication de la pauvreté, les évaluations environnementales stratégiques, les études d'impact sur l'environnement et, le cas échéant, la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier ceux qui ont des incidences importantes sur la biodiversité, en alignant progressivement toutes les activités publiques et privées, les flux fiscaux et financiers pertinents sur les buts et objectifs du présent cadre.</p>	<p><b>-b</b></p>

<p><b>Cible 15</b> Prendre des mesures juridiques, administratives ou politiques pour encourager et permettre aux entreprises, et en particulier pour s’assurer que les grandes entreprises et les institutions financières transnationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Contrôlent, évaluent et divulguent régulièrement et de manière transparente leurs risques, leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité, notamment en imposant des exigences à toutes les grandes entreprises, aux entreprises transnationales et aux institutions financières tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d’approvisionnement et de valeur et de leurs portefeuilles ;</li> <li>b. Fournissent les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables ;</li> <li>c. Rapportent sur le respect des réglementations et mesures relatives à l’accès et au partage des avantages, le cas échéant.</li> </ul> <p>afin de réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité, d’augmenter les impacts positifs de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des actions visant à garantir des modes de production durables.</p>	<p><b>15.1</b> Nombre d’entreprises publiant des informations sur les risques, les dépendances et les incidences sur la biodiversité*</p> <p><b>-b</b></p>
<p><b>Cible 16</b> Veiller à ce que les personnes soient encouragées et habilitées à faire des choix de consommation durable, notamment en mettant en place des cadres politiques, législatifs ou réglementaires favorables, en améliorant l’éducation et l’accès à des informations et à des alternatives pertinentes et précises, et, d’ici à 2030, réduire l’empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, y compris en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en réduisant de manière significative la surconsommation et en réduisant de manière substantielle la production de déchets, afin que toutes les populations puissent vivre bien en harmonie avec la Terre nourricière.</p>	<p><b>-b</b></p>
<p><b>Cible 17</b> Établir, renforcer les capacités et mettre en œuvre dans tous les pays les mesures de biosécurité prévues à l’article 8(g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les mesures relatives à la manipulation de la biotechnologie et à la répartition de ses avantages prévues à l’article 19 de la Convention.</p>	<p><b>-b</b></p>

**Cible 18**

Identifier d'ici à 2025, et éliminer, supprimer ou réformer les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité, d'une manière proportionnée, juste, équitable et efficace, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2030, en commençant par les incitations les plus néfastes, et renforcer les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

**18.1** Incitations positives en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité

**18.2** Valeur des subventions et autres incitations nuisibles à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées

**Cible 19**

Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et facilement accessible, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en mobilisant d'ici 2030 au moins 200 milliards de *dollars* des États Unis par an, notamment en :

- a. augmentant le total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui assument volontairement les obligations des Parties du groupe des pays développées, vers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à l'économie en transition, pour atteindre au moins 20 milliards de dollars par an d'ici 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030 ;
- b. augmentant de manière significative la mobilisation des ressources nationales, facilitée par la préparation et la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires, selon les besoins, les priorités et les circonstances d'ordre national ;
- c. tirant parti des financements privés, promouvant les financements mixtes, en mettant en œuvre des stratégies pour lever des ressources nouvelles et supplémentaires, *et encourageant* le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment par le biais de fonds d'impact *et d'autres instruments* ;
- d. stimulant les systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des bénéfices, par des garanties environnementales et sociales ;

**D.1** Financement public international, y compris l'aide publique au développement (APD) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes

**D.2** Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes

**D.3** Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes\*

- e. optimisant les retombées positives et les synergies des financements ciblant la biodiversité et les crises climatiques ;
- f. renforçant le rôle des actions collectives, notamment celles des populations autochtones et des communautés locales, des actions centrées sur la Terre nourricière<sup>1</sup> et des approches non fondées sur le marché, y compris la gestion communautaire des ressources naturelles et la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de la conservation de la biodiversité ;
- g. améliorant l'efficacité, l'efficience et la transparence de la fourniture et de l'utilisation des ressources.

**Remarque<sup>1</sup>:** *Actions centrées sur la Terre nourricière: approche écocentrique et fondée sur les droits permettant la mise en œuvre d'actions visant à établir des relations harmonieuses et complémentaires entre les peuples et la nature, à promouvoir la continuité de tous les êtres vivants et de leurs communautés et à garantir la non marchandisation des fonctions environnementales de la Terre nourricière.*

#### **Cible 20**

Renforcer la création et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir le développement et l'accès à l'innovation et à la coopération technique et scientifique, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin de répondre aux besoins d'une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en favorisant le développement conjoint de technologies et les programmes conjoints de recherche scientifique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de surveillance, à la mesure de l'ambition des objectifs et cibles du cadre.

#### **Cible 21**

Veiller à ce que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, aux praticiens et au public afin de guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité, et de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, *la surveillance*, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause<sup>2</sup>, conformément à la législation nationale.

**Remarque<sup>2</sup>:** *Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, renvoie à la terminologie tripartite «consentement préalable donné en connaissance de cause» ou «consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause» ou «approbation et participation».*

**21.1** Indicateur sur les informations relatives à la biodiversité pour le suivi du cadre mondial pour la biodiversité

<p><b>Cible 22</b></p> <p>Assurer la représentation et la participation pleines et entières, équitables, inclusives, effectives et sensibles au genre dans la prise de décision, ainsi que l'accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales, en respectant leurs cultures et leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que par les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et assurer la pleine protection des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement.</p>	<p><b>-b</b></p>
<p><b>Cible 23</b></p> <p>Assurer l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche sensible au genre où toutes les femmes et les filles ont des chances et des capacités égales de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles et leur participation et leur leadership complets, équitables, significatifs et informés à tous les niveaux d'action, d'engagement, de politique et de prise de décision liés à la biodiversité.</p>	<p><b>-b</b></p>

<sup>[1]</sup> La mention de la lettre « b » signifie qu'on a proposé un indicateur binaire pour cet objectif ou cette cible. Voir le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal pour de plus amples renseignements : [www.cbd.int/doc/c/Obde/b7c0/00c058bbfd77574515f170bd/cop-15-l-25-fr.pdf](http://www.cbd.int/doc/c/Obde/b7c0/00c058bbfd77574515f170bd/cop-15-l-25-fr.pdf)

<sup>[2]</sup> À ce jour, il n'existe pas de méthodologie approuvée pour les indicateurs marqués d'un astérisque (\*). Le Groupe de travail spécial d'experts techniques travaillera avec des partenaires pour orienter l'élaboration de ces indicateurs.